

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

An, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la *Gazette nationale* de Berlin : « Nous ne considérons pas le traité de Londres comme une victoire de notre diplomatie, nous ne nous dissimulons pas que le comte de Bismark a fait un sacrifice à la paix ; mais, d'autre part, nous n'exagérons pas la portée de ce sacrifice : nous ne croyons pas que l'avenir de l'Allemagne ait été compromis parce que M. de Bismark a évité le premier choc de la France, et que l'honneur aussi est sauf, puisque la France a été obligée de renoncer à une acquisition par la seule raison que la Prusse et l'Allemagne y faisaient opposition. Mais ce premier pas aurait des suites dangereuses et funestes si l'inclination d'éviter une guerre avec la France prenait place au premier plan de la politique prussienne. » Il est vrai que l'Allemagne veut se constituer en paix ; ce que nous avons à accomplir s'accomplira mieux pendant une paix profonde que dans des appréhensions continuelles de guerre. Le peuple allemand désire la paix ; le gouvernement prussien en a besoin ; mais la tâche pour laquelle il nous faut la paix est la chose principale et elle vient avant tout le reste ; des conditions qui nous en éloigneraient seraient inacceptables. Quand il se présente divers besoins contradictoires, il faut savoir apprécier les plus importants. Nous désirons vivement la paix avec la France, mais l'union la plus intime du Sud avec le Nord constitue pour nous une mission dont aucun danger de guerre ne pourrait justifier l'inexécution ; il faut que l'Allemagne sache cela et que la politique prussienne en donne un témoignage visible.

Le traité de Londres serait une faute s'il conduisait les autres puissances dans l'erreur de croire que la Prusse se laissera arrêter, même temporairement, par inclination pour la paix, dans l'accomplissement de sa mission allemande. Mais comme il n'y a aucun indice opposé, nous devons croire que le gouvernement prussien a prévu aussi clairement que possible ce malentendu, puisque autrement l'arrangement relatif au Luxembourg n'aurait pas conjuré le danger, mais l'aurait augmenté de beaucoup. »

La *Gazette de la Croix* publie une lettre de son correspondant de Trèves, qui manifeste l'espoir que la garnison de cette ville sera augmentée de 1.000 à 2.000 hommes, par suite de la décision prise à l'égard du Luxembourg.

Cette correspondance ajoute : « Si une plus grande concentration de troupes devenait nécessaire dans nos environs, on établirait peut-être des ouvrages de fortifications sur une partie de la vallée de la Moselle, entre Couz et Schweich (à l'embouchure de la Sarre, dans la Moselle), vallée limitée par des collines de 400 à 500 pieds de haut, longues de 25.000 pas et larges de 2.500, et qui offrent diverses hauteurs où l'on pourrait placer des ouvrages. »

On lit dans un journal qui se publie à Luxembourg, le *Land*, que l'évacuation de la place a commencé le 25 de ce mois par le dé-

part d'un premier détachement d'artillerie qui se rendrait à Trèves.

Il paraît bien avéré aujourd'hui que la conspiration récemment découverte dans le Hanovre n'avait pas l'importance que certains journaux prussiens lui avaient attribuée, dans le but sans doute de provoquer plus sûrement l'éloignement de la reine Marie.

Nous ne pouvons croire que le séjour de l'épouse du roi Georges à Marienbourg, près de Hanovre, soit de nature à inspirer au cabinet de Berlin les mesures rigoureuses dont on lui prête la pensée à l'égard d'une princesse, que son double titre de reine et de femme semble devoir protéger sans mettre en péril les destinées de la Prusse.

Quand au journal allemand qui ne conseille rien moins que d'user de rigueurs extrêmes envers l'ex-reine de Hanovre, il nous paraît blesser profondément les sentiments les plus respectables.

L'assertion émise par plusieurs journaux qu'il aurait été déjà procédé à un arrangement relativement à la fortune privée du roi Georges de Hanovre est dénuée de tout fondement.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* confirme la nouvelle que des pourparlers confidentiels sont engagés avec le cabinet danois à l'effet de s'entendre sur les conditions à remplir pour la rétrocession des districts du Sleswig septentrional au Danemark. Ces conditions comprendraient la mise à la charge du Danemark d'une part proportionnelle de la dette des Duchés et des garanties pour la protection des

nationaux allemands de ces districts. Les négociations suivent leur cours.

La nouvelle donnée par quelques journaux, que le Danemark préférerait renoncer à la rétrocession plutôt que d'accueillir les propositions de la Prusse, est controuvée. Elle émane de personnes auxquelles une entente entre la Prusse et le Danemark déplairait.

La nouvelle donnée par la *Presse de Vienne*, qu'une Note circulaire aurait été envoyée dans ce sens par le Danemark est également controuvée. Le cabinet danois a jusqu'à ce jour évité de recourir à des démarches pressantes ; aujourd'hui que des négociations confidentielles sont engagées, il sera d'autant moins disposé à se départir de cette sage attitude.

La *Correspondance de Berlin*, du 28 mai, dit : « Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, qu'aucun des militaires ou des employés civils restés au service du Danemark n'a été empêché ni inquiété en aucune manière, et que chacun d'eux a pu visiter en toute liberté ses propriétés et sa famille. Seulement, il est évident que le bénéfice de l'article 18 n'appartenait qu'aux seuls individus qui se trouvaient déjà au service danois à l'époque de la signature du traité ; le texte précis de cet article ne supporte ni confusion ni équivoque. »

Les débats de la commission de l'Adresse à la Chambre des seigneurs, à Vienne, offrent beaucoup d'animation. Ces débats présentent ce singulier spectacle de la coalition des opinions jusqu'ici les plus divergentes, moins dans le but de faire opposition à la politique

FEUILLETON.

17

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Le cœur de Mme Dumont fut douloureusement affecté de cette visite à M. de Valleran ; premièrement, ce cher cousin se portait à ravir, ce qui était une grande déception ; secondement, il était entouré de son petit-neveu et de sa petite-nièce ; cette dernière surtout était fort à craindre : elle s'était devouée pour son oncle, elle en était adorée ; c'était la plus redoutable de toutes les ennemies. Peut-être eût-il été facile à cette bonne Mme Dumont d'obtenir de son cousin un legs, un léger souvenir, et de se blottir humblement dans un tout petit coin du testament ; mais cela ne suffisait pas à son ambition sordide : c'était une fortune qu'il lui fallait. Le coup de maître était donc d'écartier le neveu et surtout la nièce chérie : c'était une entreprise inouïe, impossible ; mais Mme Dumont se sentait assez de malin génie pour y réussir. Elle commença par se donner une apparence de bonne femme inoffensive. Il est inutile de dire qu'elle

eut pour l'oncle toutes les protestations de dévouement et toutes les prévenances possibles ; c'est l'A B C du métier ; mais, afin de s'introduire plus sûrement dans la place, sans donner le moindre soupçon, elle eut toutes sortes d'attentions et de petits soins pour la nièce. L'impression défavorable, que sa personne assez disgracieuse avait causée à la première vue dans la famille, fut effacée ainsi peu à peu.

Les flatteries et les douceurs sont un piège où se prennent tous les êtres de la création ; les mouches, les ours et les hommes, ont toujours eu un goût prononcé pour le miel.

Cette fine consine du Poitou fut bientôt appelée la bonne Mme Dumont, l'excellente Mme Dumont. A force d'hypocrisie, elle s'était composé un masque très-artistique d'affection et de bonté.

Mme Dumont parlait souvent de sa position plus que modeste, de l'excessive économie qu'elle devait apporter dans son intérieur, et M. de Valleran, pour l'aider sans l'humilier, lui offrit plus d'une fois sa place au petit couvert de famille, à côté de M. Despinois. Ce fut ainsi qu'elle commença à s'impatroniser dans la maison.

Mais ce qui suffisait à M. Despinois n'était qu'une misère pour Mme Dumont ; son ambition était plus

vaste que celle du parasite. M. Despinois faisait tout bonnement la chasse aux alouettes toutes rôties ; Mme Dumont faisait la chasse à l'héritage : le gibier qu'elle poursuivait avait des ailes d'or. Ce fut surtout Yolande, la nièce bien-aimée, qui lui parut redoutable. Elle l'examina avec une attention pénétrante, subtile, haletante. Elle tâcha de découvrir les recoins les plus obscurs de son caractère ; elle s'empara habilement de sa confiance, pour qu'elle lui ouvrît son cœur, et, quand ce chaste cœur fut ouvert à deux battants, elle y pénétra, elle en fit le tour ; mais elle ne vit pas dans ce beau logis le moindre grain de poussière ; il était si blanc, si pur, si radieux, qu'elle en sortit désespérée.

Pour comble de douleur, elle s'aperçut bientôt qu'elle avait à redouter encore un neveu supplémentaire : M. de Valleran avait présenté à sa petite-nièce le mari qu'il lui avait choisi, ou plutôt qu'elle s'était choisie ; la jeune fille n'avait même pas cherché à cacher sa joie naïve et son chaste amour, et Faustin était resté tout ébloui du bonheur qui l'attendait.

Quant à Théobald, il avait pris son calepin ; après avoir calculé la fortune de Faustin, notre vieux jeune homme parut assez satisfait du total et ne mit pas d'opposition au mariage.

Le jeune vieillard, qui s'occupait avant tout de la sympathie des deux fiancés, dit à Faustin :

— Ne me dites donc pas que vous êtes amoureux comme un fou, mais plutôt comme un sage, car il est très-sage d'être amoureux de sa femme.

Tout le monde était donc d'accord, Faustin, Yolande, M. de Valleran, Théobald, la tante Hermance, qui envoyait à Faustin toutes ses bénédictions, toutes ses tendresses, et préparait son présent de noces.

Une seule personne refusait son consentement ; c'était Mme Dumont. Elle se gardait bien sans doute de faire la moindre objection ; elle semblait ravie du bonheur qui attendait les deux jeunes gens ; mais elle frémissait tout bas ; elle voyait dans Faustin un neveu rapporté, un collatéral additionnel, qui, pour comble de malheur, pourrait ajouter à la famille de petits collatéraux. Elle se dit qu'il fallait à tout prix empêcher ce mariage, et elle chercha dans son esprit infernal les bâtons qu'elle pourrait mettre dans les roues de la voiture nuptiale.

XII. — LA FEMME DU MONDE ET LA REINE DES BOHÈMES.

On était au commencement de juin, au moment

du ministère, que de battre personnellement en brèche M. de Beust, qui, à son double titre de protestant et de libéral, soulève contre lui d'ardentes inimitiés.

D'après divers journaux et correspondances de Vienne, on ne doutait pas toutefois que la réponse de la Chambre des seigneurs au discours de la couronne ne fût, en définitive, en harmonie avec les principes que l'empereur a cru devoir établir devant le Reichsrath.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, à l'occasion de l'Exposition ethnographique de Moscou, dit :

« Ce serait un danger pour la consolidation de l'Autriche, et conséquemment pour le repos général de l'Europe, si les Slaves d'Autriche voulaient considérer les ovations qui leur sont faites comme un encouragement à poursuivre au-delà d'un simple sentiment de parenté de race, des tendances qui les mettraient en opposition directe avec les rapports existants et les conditions fondamentales de l'organisation politique de l'Europe. Le gouvernement russe a montré trop souvent le sens pratique de ses aspirations pour qu'on admette aujourd'hui comme possible qu'il aidera à bâtir des châteaux en Espagne ou qu'il prêtera son appui à des principes dissolvants. Les Slaves d'Autriche ont déjà fait cette expérience lorsque le prince Gortschakoff a renvoyé à l'ambassadeur autrichien ceux de leurs compatriotes qui avaient eu recours à son entremise pour obtenir une audience du czar. »

Nous apprenons par des lettres de Bucharest, du 20 mai, que le gouvernement du prince Charles venait de décider que la ville de Galatz deviendrait le port de guerre de la Roumanie. Les magasins, les ateliers et les chantiers de la flotille roumaine, qui étaient à Ibraïla, vont être transférés à Galatz.

Ce port, qui dépend de la Moldavie, est situé sur le Danube, à 65 kilomètres d'Ismail. Les plus gros bâtiments du commerce peuvent y mouiller, et cette circonstance le rend préférable à Ibraïla pour la marine de guerre roumaine.

Des lettres de Constantinople, en date du 22, confirment que le Sultan a décidé que son fils Yousouf Izeddin et ses trois neveux l'accompagneront à Paris. Fuad pacha sera le seul ministre qui accompagnera Sa Hautesse. La suite du Sultan se composerait de deux cents personnes.

A l'occasion de la prochaine fête du commencement de l'année musulmane, des réformes seront promulguées, notamment l'autorisation de vendre les biens des mosquées, qui seront désormais dévolus aux familles des donateurs.

D'après les avis d'Athènes qui vont jusqu'au 23, Omer pacha, renonçant à attaquer les

défils de Spakia, se serait dirigé par le littoral, en s'appuyant sur la flotte, vers la province de Melopotamos. Le gouvernement provisoire crétois aurait formulé une protestation contre les dévastations exercées par les troupes turques.

Les journaux de New-York, du 27 mai, assurent que la ville de Queretaro a été prise, le 15 mai, par les dissidents. L'empereur Maximilien aurait été fait prisonnier, ainsi que les généraux Mejia et Miramon.

Les nouvelles les plus contradictoires continuent à arriver sur la situation au Mexique, par les journaux anglais et américains.

Jusqu'au 23 avril, cependant, l'état des choses était bien, à Queretaro, tel que nous l'indiquions hier. Seulement, à partir de cette date, les dépêches affirment, les unes que l'empereur Maximilien a été fait prisonnier après la capture de la place; les autres disent, au contraire, qu'il avait pu s'échapper de Queretaro et qu'il était entré dans Mexico, après avoir battu Porfirio Diaz, qui investissait la capitale.

Cette dernière nouvelle avait été apportée à la Havane par le steamer *Paris*, parti le 5 mai de la Vera-Cruz, on affirmait, en outre, que le général Miramon n'avait point été tué, comme le bruit en avait couru.

La même contradiction se retrouve dans les dépêches relatives au sort que Juarez réserverait à l'empereur, si celui-ci tombait en son pouvoir.

Ainsi, d'un côté, le messenger extraordinaire que M. Seward avait envoyé à Juarez, pour demander qu'on traitât Maximilien comme prisonnier de guerre, est revenu à la Nouvelle-Orléans. Ce messenger annonçait qu'il avait quitté le chef des dissidents, le 23 avril, à San-Luis-de-Potosi, et que Juarez n'avait pas osé prendre sur lui de garantir la vie sauve à l'empereur Maximilien, comme un récent télégramme l'affirmait. L'envoyé américain disait que les libéraux sont animés de sentiments très-hostiles contre l'empereur et contre les officiers indigènes, que l'on ne pourrait probablement pas sauver, s'ils étaient pris. Juarez et son état-major estimaient que les 55.000 hommes d'Escobedo seraient bientôt vainqueurs des 15.000 impérialistes renfermés dans Queretaro et qu'avant deux mois le gouvernement républicain serait réinstallé à Mexico.

Enfin, les journaux de Londres publient une dépêche électrique de New-York, du 28 mai, d'après laquelle l'organe officiel de Juarez, le *San-Luis-Potosi journal*, annonçait que le chef du parti libéral avait donné l'ordre de fusiller l'empereur Maximilien et ses officiers.

Cette déclaration de la feuille mexicaine semblerait corroborer la nouvelle récente de la chute de Queretaro et de la capture déjà

effectuée de Maximilien et des généraux Mejia et Miramon.

La *Gazette de Vienne*, du 29 mai, a reçu de l'ambassade mexicaine de Vienne la nouvelle que, contrairement au bruit qui avait couru de la capture de l'empereur du Mexique, les républicains ont été complètement battus à Queretaro et que Juarez est en fuite. Dans le cas où il serait malheureusement confirmé que Maximilien a été fait prisonnier, le gouvernement autrichien ferait les démarches les plus actives pour obtenir sa mise en liberté.

On lit dans la *Patrie* :

On parle d'un nouveau temps d'arrêt que subirait l'élaboration définitive, au sein de la commission de la Chambre, du projet de réorganisation de l'armée.

Les difficultés porteraient actuellement sur quelques-unes des dispositions pratiques concernant la garde nationale mobile, son instruction, ses réunions périodiques, etc., etc.

Il y a là, en effet, bien des détails à régler, qui sont très-importants. Mais nous nous demandons si la loi organique doit entrer dans tous ces détails et ne rien laisser à l'expérience, laquelle dictera en quelque sorte, comme pour certaines lois, un règlement d'administration publique.

Le principe une fois adopté, l'organisation de la garde nationale mobile relève bien plus de l'administrateur que du législateur, et comme cette organisation soulève des questions de convenances locales, il est bien certain que ces questions seraient plus aisément résolues à la pratique que dans un débat, soit au sein de la commission, soit au sein de la Chambre.

Il nous revient, d'ailleurs, que les difficultés dont nous parlons sont à la veille d'être levées.

Le Corps-Législatif a commencé la discussion du projet de loi sur les sociétés.

Dans la discussion générale, qu'on supposait devoir être plus longue, et qui a été close séance tenante, quatre orateurs ont été entendus.

M. Picard a décoché de côté et d'autre quelques allusions dont le sens a complètement échappé; M. Javal, à qui la voix faisait absolument défaut, s'est livré à des considérations dont la vraie place eût été plutôt devant la commission que devant la Chambre; M. Jules Simon, qui s'est occupé surtout des sociétés coopératives, a parlé encore plus en philosophe qu'en législateur; quant à M. Goerg, il a fait entendre quelques observations pratiques et sensées, mais elles intéressent surtout les articles 2 et suivants de la loi et ne se rattachent que très-imparfaitement à la discussion générale.

— On n'a pas oublié que le conseil d'Etat

est chargé de l'élaboration d'un projet de loi relatif aux assurances en matière d'accidents qui peuvent frapper les ouvriers dans l'exercice de leur profession.

Si nous sommes bien informés, la séance prochaine, dans laquelle le conseil doit s'occuper de cette loi, aurait lieu sous la présidence de l'Empereur.

— Nous lisons dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

« Des bruits de dissolution du Corps-Législatif commencent aussi à s'accréditer. Il faut avouer que j'avais opposé la crédulité la plus profonde aux premières rumeurs dont il s'agit. »

» Cependant elles se propagent dans les sphères où, généralement, on n'accueille pas légèrement des assertions de cette gravité. Il n'y a à coup sûr rien de bien certain ni peut-être même de probable dans le fait; mais l'éventualité pourrait devenir plus vraisemblable si des dissentiments se produisaient entre le gouvernement et le Corps-Législatif, et à cause des retards que les députés, plus ou moins volontairement, feraient subir à ces lois. »

Pour les articles non signés : P. GONZALEZ.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Vendredi matin, à 11 heures, le Prince impérial est venu de Saint-Cloud aux Tuileries, accompagné du général Frossard, son gouverneur, et de M. Monnier, son précepteur.

Son Altesse impériale est descendue de voiture et s'est présentée à Leurs Majestés, qui se trouvaient en conseil des ministres.

Le jeune Prince, vêtu du costume de franc-tireur des Vosges, et portant la carabine que lui avait offerte, la veille, la députation vosgienne, s'est promené quelque temps avec Leurs Majestés et les ministres.

Chacun admirait son air d'excellente santé et sa bonne mine.

Son Altesse Impériale est ensuite retournée à Saint-Cloud.

— L'ambassadeur de Russie vient d'informer M. le ministre des affaires étrangères que l'empereur Alexandre II partira de Kissingen pour Paris le jeudi 30 mai, et qu'il arrivera dans le milieu de la journée du samedi 1^{er} juin avec deux de ses fils et cinq notabilités de sa maison. Le baron de Budberg, les secrétaires et attachés de son ambassade, iront attendre le czar à la frontière.

L'empereur est âgé de quarante-neuf ans; il connaît la France qu'il a traversée à plusieurs reprises, et sa capitale, où il est venu deux fois avant de monter sur le trône de tous les Russes.

où les Parisiens sentent la nécessité de se mettre au vert. Dès qu'on est pris de cette maladie pastorale, on se hâte de faire ses malles, et de s'embarquer pour un point quelconque de l'Europe ou de la banlieue. On a pris congé de ses amitiés de Paris; on va de site en site, de ville en ville; on remplit son cœur de nouvelles connaissances, et l'on en fait une sorte d'hôtel garni où logent une infinité de voyageurs ou d'étrangers.

Chacun choisit sa localité selon ses goûts et ses penchants : les sylvains et les dryades errent dans la forêt de Compiègne, dans celle de Saint-Germain ou de Montmorency; ceux qui se sentent une vocation de tritons et de néréides partent pour les bords de mer; les naïades, les ondins, les ondines qui préfèrent à l'eau salée de la mer l'eau douce des fleuves, les eaux ferrugineuses et thermales, ou l'eau dormante des lacs, se dispersent à Vichy, à Cauterets, autour des lacs de la Suisse, ou tout simplement au bord du lac d'Enghien.

C'était là que le colonel avait sa maison de campagne, et Coraly venait de s'y installer avec une quantité de robes aux couleurs de tous les temps.

Le colonel commençait à s'inquiéter de ces folles dépenses; Stella, qui était la sagesse de la maison,

l'avait déjà prévenu que leur budget n'y suffirait pas. Aussi, lorsqu'au moment du départ pour la campagne, Coraly demanda à son mari des sommes fabuleuses pour ses emplettes d'été, le colonel lui répondit avec sa grosse voix :

— Sapristi ! combien de chiffons vous faut-il pour remplir vos fourgons ? Chaque saison me ruine : le mois de janvier et le mois de mai sont deux infâmes scélérats qui me dévalisent, l'un, pour votre équipement d'hiver, l'autre, pour votre équipement d'été.

Mais chaque fois qu'il voulait répondre par un refus aux instances de son enchantresse, elle souriait de son plus doux sourire, déployait toutes ses séductions, et le colonel se laissait attendrir, en faisant toutefois ses réserves : les caprices ruineux de sa femme subissaient d'étranges réductions. Mais Coraly avait un secret qu'elle devait sans doute à sa grâce souveraine, car elle semblait toujours plus brillante et plus parée que les autres femmes.

— Tu vois bien, lui disait son mari, que ton dernier cache-miroir, qui ne t'a coûté que cinq cents francs, est aussi apparent que celui de cinq mille francs que tu me demandais. Mme de Pembroke en a un dont elle fait sonner bien haut le chiffre de cinq

ou six mille francs, et je te jure que le tien fait plus d'effet.

On partit pour Enghien avec l'intention d'y passer l'été, sans faire, comme d'habitude, une petite excursion aux eaux ou aux bains de mer.

Enghien, malgré sa proximité de Paris, qui pourrait le rendre vulgaire, car on méprise tout ce qu'on a sous la main, n'en est pas moins très-fashionable. On y déploie un luxe de toilettes d'autant plus grand que deux armées de femmes s'y trouvent en présence : l'armée des femmes du monde et celle des femmes du demi-monde. On ne veut pas se laisser vaincre; on a son drapeau à défendre, ses modes à soutenir, ses troupes à enrôler, qui s'appellent adorateurs chez les premières, amants chez les secondes, et qui parfois passent d'un camp dans l'autre, ce qui est profondément humiliant pour la bannière qu'ils désertent.

Coraly, par son droit de beauté, par son luxe et sa science profonde de la toilette, avait été reconnue sur-le-champ reine des femmes du monde. Sa maison de campagne était située, comme il convenait, loin du vulgaire et de la grande rue; elle habitait au bord du lac d'Enghien, non pas un palais, mais un chalet; car Enghien a la passion du chalet; il joue

à la Suisse : son lac prend des airs du lac des Quatre-Cantons; les hauteurs de Montmorency forment la chaîne des Alpes, et les Parisiens qui, le dimanche, s'élançant d'une infinité de wagons, s'en vont errer autour du lac et chanter devant les chalets :

Heureux habitants des beaux vallons de l'Helvétie.

Parmi ces nombreux Parisiens, il en survint un que M. Dorvigny trouva passablement malcontent. Le chemin de fer, qui, aux environs de Paris, est excessivement facétieux, joua un tour au colonel en lui jetant un jour M. Despinois qui venait s'installer chez lui.

Le chalet du colonel était une des nombreuses villas de M. Despinois, qui avait une assez grande quantité de maisons de campagne. Il passait de l'une dans l'autre, suivant la saison, comme le soleil dans les douze signes du zodiaque, qui sont ses douze maisons de plaisance. Au printemps, M. Despinois entraînait dans le signe des cerises de Montmorency qu'il allait manger à la table du colonel; puis passait alternativement dans le signe du saumon qu'il goûtait chez un ami de Dieppe; dans le signe du chevreuil, dont on servait un quartier chez un chasseur de Compiègne, et dans le signe des halles

Des ordres vont être donnés aux autorités civiles et militaires de rendre au souverain les honneurs dus à son rang dès son entrée sur le territoire français. Le magnifique wagon-salon de l'Empereur et les voitures qui suivent seront mis à la disposition de l'illustre hôte de la France, de ses fils et des personnages qui les accompagnent.

Le train impérial partira de la gare de Paris le lundi 27 mai pour aller les recevoir. A l'arrivée à Paris, la réception aura un grand éclat. Il semble certain que le czar a accepté de résider au palais de l'Élysée, où le sultan lui succédera. Le lendemain de son arrivée, le 2 juin, l'empereur Alexandre assistera aux courses du Bois de Boulogne, avec l'Empereur Napoléon, l'Impératrice, le prince royal et la princesse de Prusse.

— Le roi de Prusse partira le 4 juin pour Paris, accompagné des généraux de Moltke et Treskow, du comte de Goltz, des aides-de-camp comte Lehnendorf et Antoine Radziwill, du médecin Laner, attaché à la personne royale, et du conseiller intime Borch. Sa Majesté reviendra le 14 juin à Berlin, où le czar doit arriver le 15.

Le roi de Prusse invitera personnellement l'empereur Napoléon III à Paris à venir lui rendre sa visite à Berlin.

— S. A. le duc de Saxe-Weimar, qui est attendu à Paris, sera le 2 aux courses de Longchamps.

Les autres souverains et princes étrangers qui occuperont la tribune impériale seront :

L'empereur de Russie, le grand-duc Alexandre, le grand-duc Wladimir, la grande-duchesse Marie de Russie, le roi des Belges, la reine des Belges, le prince Albert de Prusse, la princesse Victoria, le duc de Leuchtenberg et la duchesse de Leuchtenberg.

— On s'occupe activement à l'état-major de l'armée de Paris de la grande revue qui doit être passée par l'Empereur au bois de Boulogne, sur le terrain des courses, à l'occasion et pendant le séjour de l'empereur de Russie.

On nous assure que pour cette solennité militaire plus de cinquante bataillons, de cinquante escadrons et seize à dix-huit batteries d'artillerie de la garde et de la ligne seront appelés à Paris et massés sur un même emplacement sur plusieurs lignes en masse, afin que le coup d'œil puisse embrasser facilement l'ensemble de ce déploiement de forces, un des plus considérables de tous ceux que l'on aura encore vus à Paris.

— Le *Journal du Havre* assure que l'empereur de la Chine, invité par lettre autographe de Napoléon III, partira vers le milieu de juillet sur un vapeur des Messageries impériales, passera par l'isthme de Suez et débarquera à Marseille vers la mi-août. L'empereur des Chinois sera logé et hébergé à Paris, pen-

dant tout son séjour, aux frais de l'Empereur des Français.

— Le *Fremdenblatt*, de Vienne, donne les détails suivants sur un malheur arrivé à l'archiduchesse Mathilde, fille de l'archiduc Albert :

L'accident a eu lieu à cinq heures et demie, après l'heure du dîner; S. A. I. l'archiduchesse était rentrée dans ses appartements et regardait par la fenêtre, lorsque soudain elle sentit une chaleur intense. Au même instant elle s'aperçut que sa robe était en flammes; elle se précipita en dehors de sa chambre en appelant au secours, et arriva dans l'antichambre où se tenaient les valets de pied et une des dames de service.

Aux cris poussés par la princesse, les domestiques accoururent et lui arrachèrent ses vêtements, mais Son Altesse Impériale avait déjà reçu de nombreuses brûlures, et c'est surtout la nuque et les bras qui furent le plus atteints. Les docteurs Pita et Scherling furent aussitôt appelés auprès de la malade.

A onze heures du soir, la jeune et infortunée malade ne ressentait que des douleurs peu intenses, grâce à la glace posée sur les parties brûlées. On ne sait pas encore comment ce malheur est arrivé; mais comme aucune lumière n'était allumée dans la chambre de la princesse, on suppose que S. A. aura mis le pied sur une allumette, et que celle-ci prenant feu les flammes se seront emparées de ses vêtements.

— Les journaux anglais constatent l'émotion immense causée aux courses d'Epsom par la victoire d'*Hermit*, dont le propriétaire, M. Champlin, a gagné, dit-on, 3 millions et demi, son associé plus de 1,500 mille francs, sans parler du jockey Daley qui a dû recevoir 225 mille francs qui lui avaient été promis, s'il arrivait premier. La course a duré 2 m. 52 secondes, 5 secondes de plus que celle de l'an dernier.

— Nous avons annoncé, d'après des lettres particulières, que la situation de l'Arabie était très-bonne cette année, qu'aucune épidémie n'était survenue parmi les pèlerins de la Mecque, et que l'état sanitaire des trois villes saintes était très-satisfaisant.

Nous apprenons, par une dépêche de Suez, du 25 mai, que six navires, le *Hedjaz*, le *Hodéidah*, l'*Euphrate*, le *Saigon*, le *Black-Tree*, le *Samanoud*, venaient d'arriver de Djeddah avec des pèlerins de retour de la Mecque, et que ces bâtiments n'avaient pas eu, pendant la traversée, un seul malade à bord.

— Au budget de 1868 figure un crédit supplémentaire de 100,000 fr., destiné à améliorer la position des facteurs ruraux. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Journal des Postes* :

« Il y a en France 16,400 sous-agents ruraux environ. Les traitements les plus élevés sont de 600 à 650 fr.; près de 15,000 facteurs

sont compris dans la catégorie des salaires de 240 à 600 fr. Le budget de 1868 prévoit 9,004,200 fr. pour 16,625 facteurs locaux et ruraux, c'est-à-dire 540 fr. en moyenne par sous-agent.

» Dans tous les départements, sans distinction, on a établi le même taux de salaire; personne n'ignore cependant qu'il y a une différence énorme dans les prix des loyers, des vivres et de toutes choses ordinaires de la vie, suivant l'importance commerciale et la richesse des localités. »

— Dimanche, 19 mai, dit le *Journal de Francfort*, il est arrivé dans cette ville, par un train spécial, 8,000 fusils à aiguille avec 400,000 cartouches à balles et 100,000 cartouches sans balles.

Les officiers et sous-officiers qui doivent se rendre à Mayence pour apprendre l'exercice prussien, sont désignés et doivent se rendre immédiatement dans cette ville. Aussitôt après leur retour, ils enseigneront cet exercice aux troupes hessoises.

— Nous croyons être utile à ceux de nos lecteurs qui se proposent de faire le voyage de Rome, à l'occasion des prochaines fêtes du Jubilé du martyr des apôtres SS. Pierre et Paul, en publiant l'avis suivant qu'on nous transmet de Rome :

« Le voyage de Paris à Rome peut se faire actuellement tout entier par chemin de fer, sauf la traversée du Mont Cenis, qui demande huit heures de diligence, et n'offre aucun danger pendant cette saison. La société des Chemins de fer Romains, qui s'est entendue avec les autres sociétés de chemins de fer en Italie, informe le public qu'on délivrera des billets d'aller et de retour de Rome à Suse, ville située au-delà du Mont Cenis, avec une grande diminution des prix. Ces billets se distribueront à la station de Suse, du 10 au 26 juin inclusivement, et seront valables pour un mois. Les voyageurs munis de ces billets pourront s'arrêter à Bologne, Florence, Assise et Foligno.

» Voici ces prix, aller et retour, réduits de presque la moitié du prix ordinaire : 1^{re} classe, 96 fr. 55; 2^e classe, 73 fr. 90; 3^e classe, 54 fr. 20.

» Ceux qui désirent voir le sanctuaire de Lorette pourraient, soit en allant, soit à leur retour, s'y rendre, soit de Bologne, soit de Foligno, en prenant le chemin de fer d'Ancone à Lorette. Il est entendu que cette excursion n'entre pas dans les prix sus-indiqués.

» Pendant toute l'octave de Saint-Pierre, il y aura des fêtes en l'honneur des SS. Apôtres; le Saint-Père célébrera aussi le 50^e anniversaire de son ordination comme prêtre, et ira célébrer la sainte messe, probablement la vigile de Saint-Pierre, à l'église de S. Pietro in Montorio. On sait que dans la cour du couvent des Franciscains qui desservent cette église

se trouve la belle chapelle, œuvre de Bramante, bâtie sur l'emplacement du martyr de saint Pierre. »

— Il paraît que des médecins du Havre ont eu l'idée de ce procurer une génisse vacciné, qu'ils mettent à la disposition des familles pour les vaccinations des enfants et des adultes.

Grâce à ce moyen, on obtient le vaccin dans toute sa pureté et ses propriétés préservatrices, en évitant les dangers de vaccination de bras à bras signalés à l'académie de médecine.

— Une des curiosités de l'exposition de Paris, qui attire le plus l'attention des visiteurs, c'est une horloge envoyée de Rome, par le P. Secchi.

Cette horloge écrit elle-même, sur une feuille de papier, qui se déroule sous les yeux du spectateur, la direction et l'intensité du vent, l'heure et la quantité de la pluie, la hauteur du baromètre, le degré d'humidité de l'atmosphère. On ne se lasse pas de regarder ces dix ou douze crayons marchant d'eux-mêmes, comme si la main la plus intelligente les dirigeait. Le savant ecclésiastique qui l'a conçue et exécutée, est venu de Rome pour expliquer lui-même les merveilleux secrets de son horloge. Les observatoires les plus importants d'Europe ont demandé à l'illustre savant de leur faire construire des appareils sur le même modèle.

— On a mis un impôt sur les chiens. Voilà aujourd'hui qu'un Français, de je ne sais quel département, propose d'imposer « les canaris en cage. » Il demande 50 centimes par oiseau. Avec cette manie de nous faire donner de l'argent chaque fois qu'il nous prend envie de posséder un volatile ou un quadrupède, nous en arriverons à ne plus pouvoir élever gratis que des puces et des punaises.

— Un mot d'enfant terrible; M. X... porte une longue barbe et il a un bambin de six ans.

Un soir, à table, au milieu d'un grand dîner, l'enfant interpelle son père :

— Papa, papa, pourquoi donc que tu couches avec ta barbe? Maman ôte ses cheveux pour se coucher, elle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux auront lieu du 10 au 20 juillet prochain. Des instructions récentes prescrivent aux préfets de prendre les dispositions nécessaires en vue de ces élections.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous avons une triste nouvelle à annoncer à nos lecteurs : M. Mangeon, professeur et organiste de la cathédrale, a succombé aux suites d'une longue maladie dont il a supporté les souffrances avec une résignation toute chrétienne.

Coraly était devenue rêveuse; elle n'aimait pas encore Théobald et n'avait jamais songé à confisquer son cœur au profit d'un seul individu. Charitable comme le soleil, elle tenait à luire pour tout le monde; mais, enfin, elle avait égaré quelques rayons de ses prunelles du côté de Théobald, et il en avait paru ébloui. D'ailleurs tout homme du monde qui l'avait vue et se permettait de porter à leurs la dme d'hommages qu'elle prelevait sur ses contribuables la blessait dans son droit de suzeraine.

Mais tout-à-coup quelques jeunes gens qui tenaient des verres de champagne et portaient des costumes de canotiers, sortirent bruyamment d'un massif d'arbres, sous lequel, sans doute, on venait de déjeuner. C'étaient trois amis de Théobald : Rodolphe de Lincy, Lucien de Lircas et Narcisse Desblins.

Ces trois jeunes gens étaient remarquables par le débrillé de leurs manières. C'étaient des jeunes gens de bonne famille, qui, malgré leur nullité, savaient se conduire convenablement dans un salon; mais, dans ce moment, ils avaient jeté leur bon ton par-dessus les grands arbres du jardin de Bohéma.

ANNAÏS SEGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

d'Ostende, qu'il allait avaler chez un ami de Belgique. Il était donc chez le colonel depuis quelques jours, et menaçait d'y rester jusqu'à la fin des cerises.

Un matin, Coraly faisait une promenade en canot sur le lac, avec Stella, M. Despinois et deux ou trois adorateurs; car si les autres femmes n'ont tout bonnement que leur ombre pour les suivre, une coquette a toujours trois ou quatre ombres sur ses pas.

La jeune femme distribuait aussi également que possible les étincelles de ses regards, sans même oublier M. Despinois, qui commençait à s'enflammer, et se disait tout bas avec épouvante :

— L'abîme de mon cœur m'effraie plus que celui de ce lac!

He! il craignait, le malheureux, qu'en ouvrant son âme aux séductions de la femme, il ne se fit fermer par le mari la porte de la salle à manger.

Le lac est bordé pittoresquement par les jardins des chalets voisins, qui forment une ceinture de verdure et de saules pleureurs.

En longeant un massif de feuillage et de fleurs, nos promeneurs aquatiques entendirent une voix lancée à pleine volée, et chantant un couplet dont le refrain était répété en chœur.

— Quelle étrange voix! dit Stella; elle a des

notes mâles, sonores, parfois criardes et vulgaires, mais pourtant jeunes et fraîches. Est-ce la voix d'une femme, d'un jeune homme, d'une chanteuse de l'Opéra ou d'un gamin de Paris?

— Ce doit être la voix de Bohéma, répondit dédaigneusement un des chevaliers de Coraly, qui méprisait souverainement le camp du demi-monde et n'avait jamais déserté l'élégante bannière des femmes du monde.

— Elle chante une chanson à boire, reprit M. Despinois. Oh! oh! voilà un joyeux cliquetis de verres... Ils déjeunerent reprit-il, d'une voix lamentable, en songeant qu'il était plus de midi et que l'heure du déjeuner était arrivée.

— Qui est-ce donc que cette Bohéma? demanda Coraly.

— Bohéma, Madame, reprit le jeune homme, est la reine des bohêmes, dont on lui a donné le nom. Elle règne en souveraine dans le demi-monde, par ses excentricités, comme vous réglez sur nous par votre grâce adorable. Elle a déjà ruiné plus d'un banquier, plus d'un Anglais, plus d'un prince russe. Dans ce moment, elle se contente d'un sportsman qui n'est cependant qu'un vingtième d'agent de change et une moitié de prodigue. Mais vous le con-

naissez, Madame; je l'ai rencontré chez vous, à Paris; c'est M. Theobald de Narcey.

— Comment, M. Theobald! s'écria Coraly.

Stella la regarda fixement; elle présentait que Théobald pourrait devenir dangereux, et les yeux clairvoyants de la bonne Etoile ne quittèrent plus la jeune femme.

— Il se respecte encore assez, continua le jeune homme, pour ne pas demeurer avec Bohéma; mais enfin c'est lui qui, dans ce moment, fournit à ses folles dépenses; car on n'obtient pas les bonnes grâces de cette reine des bohêmes sans faire quelques sacrifices. Cette prosaïque enchantresse est très-forte sur les changements à vue: elle a métamorphosé sa modeste chambre natale en splendide appartement de la rue Bréda; sa petite commode de noyer a fait place à une armoire de Boule, à des chiffonniers en bois de rose, à des tables incrustées. Mais tous ces meubles qui lui ont été donnés par l'Angleterre, par la Russie, par la France financière, n'ont assurément rien de stable: ce sont des tables tournantes, des meubles dansants, hantés par les malins esprits et qui, d'un moment à l'autre, peuvent s'en aller, bras dessus, bras dessous, dans une valse à deux temps, jusqu'à l'hôtel des Ventes.

Comme artiste et comme homme privé, M. Mangeon avait su conquérir dans notre ville de vives sympathies et de sincères amitiés : on estimait son talent, si pur et si classique, on applaudissait son jeu plein d'élégance et de correction, on aimait surtout en lui le musicien épris jusqu'à la passion des beautés de son art, et s'appliquant à les traduire. Sa mort laissera un vide irréparable dans sa famille dont il était le chef respectable et respecté, et des regrets qui ne s'effaceront pas.

Sanson, que l'on a récemment applaudi à Saumur, est assez sérieusement malade en ce moment. Il a éprouvé, dit l'Entr'acte, il y a trois jours, un commencement de congestion cérébrale. Mais des soins empressés lui ont été immédiatement donnés, et l'on a tout lieu de croire que cet accident n'aura pas de suite fâcheuse.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

On signale de la gelée à Niort, à Tours, à Orléans, à Napoléon-Vendée, et de la neige à Blois, Limoges, Nancy, le Havre, Rouen, etc., et surtout à Poitiers.

Dans beaucoup de contrées, les pommes de terre, les artichauts, les petits pois et les haricots verts ont souffert; la vigne semble n'avoir pas eu de mal.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 30 mai. — A la Chambre des communes, lord Stanley, répondant à M. Monck, dit que le gouvernement n'a pas reçu d'informations officielles concernant la nouvelle que Maximilien aurait été condamné à être fusillé. Lord Stanley fait observer que cette nouvelle n'est qu'un bruit recueilli par

un journal de San-Luis-de-Potosi. Les dernières nouvelles reçues par lord Stanley sont antérieures à la date de la prétendue défaite de Maximilien.

Lord Montagu annonce à la Chambre des communes qu'aux termes d'une décision du conseil des ministres, à partir du 18 juin, une quarantaine de douze heures sera ordonnée pour tous les bestiaux importés. Si un animal malade est signalé, il sera tué au débarquement. L'importation des bestiaux provenant des pays infectés par la *cattle-plague* (peste bovine) est interdite.

On lit dans la Presse, de Vienne :

« Les dispositions prises jusqu'à ce jour font présumer que le voyage de l'empereur d'Autriche à Paris aura lieu du 30 juin au 10 juillet.

» On assure que le sultan visitera Londres et Berlin, et qu'il retournera à Constantinople par Vienne.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de St-Hilaire-St-Florent.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour l'élargissement de la route départementale n° 14, sur le territoire de la commune de St-Hilaire-St-Florent, les terrains ci-après désignés :

Du sieur Louis Renard, boucher, et de

dame Louise Goisnard, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à St-Hilaire-St-Florent, une parcelle de terrain en vigne, jardin et pavillon, sise au canton des Hautes-Vignes, dite commune, section D, n° 52 du plan cadastral, contenant 2 ares 88 centiares, estimés à raison de 111 francs l'are. 319 68

Indemnité pour dommages... 184 40

Total..... 504 08

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes ci-dessus mentionnées, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 30 mai 1867.

Le Sous-Préfet,

(324) Signé : V^e O'NEILL DE TYRONE.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 25 mai.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les fresques du palais Litta, au Louvre. — Salon de 1867 : 5^e article. — Exposition universelle : l'Algérie; — vitraux : exposition de MM. Maréchal, de Metz; — Orfèvrerie : le Vase de la Volupté, de M. Henry Dufresne; — Concours universel d'horticulture; — la Galerie du mobilier : les meubles. — Causeries villageoises : le vieux David, nouvelle. — Gazette du Palais. — Les modes du printemps. — Album des physionomies parisiennes, par Gavarni.

Gravures : Autriche : la diète d'Agram. — Salvator Mundi, d'après Bernadino Luini. — Salon de 1867 : le Colisée, vu du Palatin. — Exposition universelle : Galeries des machines; produits de l'Algérie; — le vase de la Volupté; — vue prise de l'avenue de Bourgogne, dans le

parc du Champ-de-Mars; — Concours d'horticulture; plantes ornementales. — Le théâtre chinois. — Le parc des buttes Chaumont (2 grav.). — Modes du printemps de 1867. — Album des physionomies parisiennes : Au Marais, dessin de Gavarni. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Après des fluctuations diverses qui avaient porté la Rente à 69.90, l'Italien à 52, le Mobilier à 535, le marché, est d'une langueur complète.

Dans les groupes, faute d'affaires, on cause beaucoup. Le principal sujet de ces conversations est l'arrivée prochaine des souverains à Paris, et particulièrement de celle du roi de Prusse. On doutait dernièrement de son voyage, aujourd'hui on affirme qu'il sera ici le 5 juin.

On s'entretient aussi de l'emprunt à contracter par l'Italie. Le bruit le plus accrédité est celui qui consiste à prétendre que l'affaire des biens du Clergé est renouée à un groupe de banquiers à la tête desquels on cite MM. Erlanger, Fould et Sellière.

Cette société prendrait l'emprunt à commission. On ne sait pas encore dans quelle condition serait offert au public. Ce ne sont là encore que des rumeurs de Bourse, il n'y a encore rien d'officiel.

La Rente a un marché peu animé, et oscille entre 69.30 et 69.60.

L'Italien est revenu au-dessus de 52 fr.

Une certaine fermeté règne sur le Mobilier et les valeurs de son groupe, qui le maintient à 535; le Mobilier espagnol, à 251.25; l'immobilière, à 205, et les Transatlantiques, à 430.

Le Crédit foncier est ferme à 4,435, le Comptoir à 770, la Générale à 530.

Les chemins sont un peu faibles : le Nord est aux environs de 1,200, le Lyon 900 et l'Orléans 835.

Les obligations mexicaines ont touché 460 et sont revenues à 457.50. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. DENIEAU, père, ancien notaire à Allonnes, désirent retirer son cautionnement, fait la présente déclaration pour se conformer à la loi. (188)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour entrer en jouissance à la St-Jean 1868,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, en face le manège découvert, appartenant à M. BUCAILLE. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE
UNE MAISON

Servant d'hôtel et de café, sur la place de la Gare du chemin de fer, nommée l'Hôtel de Bellevue.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (500)

A VENDRE
JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres de Saumur, Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré : 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (229)

A VENDRE
Présentement,

UN JARDIN

A NANTILLY, S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Nouvellement décorée, Rue du Prêche, actuellement occupée par M. Chesneau.

JOLI JARDIN. S'adresser à M. CHESNEAU. (218)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 3 juin 1867, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, au bureau d'octroi, rue des Moulins, où est décédé le sieur Pierre Bongard, receveur d'octroi, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de dame Marie Bourgeois, sa veuve.

Il sera vendu :

Lits, plusieurs couvertures et matelas, couvertures, rideaux, draps, serviettes, essuie-mains, nappes, quantité d'effets, belle table ronde, commodes, pendule, timbales en argent, tables, chaises, armoire, violon, clarinette, flûte, chenets antiques, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 6 juin 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de feu les époux Gasnier-Richard, anciens loueurs de voitures à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier dépendant de leur succession, à la requête des enfants Gasnier, agissant sans attribution de qualité.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, matelas, édredons, couvertures, rideaux, couvre-pieds, draps, serviettes, essuie-mains, effets à usage d'homme et de femme, commodes, glaces, pendules, flambeaux, armoire, buffet,

table de toilette, fauteuils volaires, chaises, tables, bureau, porcelaine, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A VENDRE

DEUX PAONS

ET UNE PAONNE

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE VOITURE

AGÉ DE 8 ANS.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Chambres, grenier, cave et jardin, rue de la Visitation. S'adresser à M. SALMON-HUMEAU.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN APPARTEMENT

AU PREMIER ÉTAGE,

Rue Neuve-Beaurepaire,

Composé de : salon, salle à manger, cuisine, chambre à coucher, mansarde pour domestique, latrines particulières, portion de cave et portion de grenier.

S'adresser à M^e POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10. (309)

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER

Pour la Saint Jean prochaine,

Située à Saint-Florent,

Comprenant 3 chambres hautes, salle à manger et cuisine (fraîchement décorées), jardin, hangar, écurie et remise.

S'adresser à M^e veuve BOURGEON, à Saint-Florent. (301)

RÉCOLTES 1865 et 1866.

VINS DE PROPRIÉTAIRES

Canton de Bourgueil,

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

Par barriques,

S'adresser Grand'Rue, n° 43, à Saumur, ou au bureau du journal. (319)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA Brosse, à Saumur. (74)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 MAI.			BOURSE DU 31 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 95	» 20	» »	70 35	» 40	» »
4 1/2 pour cent 1852.	99	» 90	» »	98 75	» »	» 25
Obligations du Trésor.	467 50	» »	» »	470	» 2 50	» »
Banque de France.	3500	» »	» »	3500	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1460	» 2 50	» »	1478 75	» 18 75	» »
Crédit Foncier colonial.	580	» »	» »	580	» »	» »
Crédit Agricole.	640	» »	» »	645	» 5	» »
Crédit industriel.	650	» »	» »	650	» »	» »
Crédit Mobilier.	400	» 5	» »	415	» 15	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	777 50	» 5	» »	780	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	860	» 7 50	» »	893 75	» 3 75	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1215	» 10	» »	1217 50	» 2 50	» »
Est.	536 25	» 1 25	» »	540	» 3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	906 25	» 5	» »	912 50	» 6 25	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	577 50	» 7 50	» »	577 50	» »	» »
Ouest.	560	» 5	» »	557 50	» »	» 2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1567 50	» 1 25	» »	1572 50	» 5	» »
Canal de Suez.	357 50	» »	» 2 50	360	» 2 50	» »
Transatlantiques.	430	» »	» »	435	» 5	» »
Emprunt italien 5 0/0.	52 70	» 40	» »	53 40	» 70	» »
Autrichiens.	460	» »	» »	475	» 15	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	388 75	» 3 75	» »	405	» 16 25	» »
Victor-Emmanuel.	71	» »	» »	70 50	» »	» 50
Romains.	75	» »	» »	73	» »	» 2
Crédit Mobilier Espagnol.	267 50	» 16 25	» »	275	» 7 50	» »
Saragosse.	100	» »	» »	110	» 10	» »
Séville-Xérès-Séville.	30	» »	» »	30	» »	» »
Nord-Espagne.	82	» »	» 1	85	» 3	» »
Compagnie immobilière.	202 50	» »	» 2 50	206 25	» 3 75	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	319	» »	» »	319	» »	» »
Orléans.	315	» »	» »	316	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	313 50	» »	» »	313 25	» »	» »
Ouest.	312	» »	» »	312	» »	» »
Midi.	312	» »	» »	311 50	» »	» »
Est.	314	» »	» »	316	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,